



Centre Socioculturel de Guilers

Charte de la Cybercommune

(Espace Public Numérique)

du Centre Socioculturel L'Agora

PRÉAMBULE

Les inégalités d'accès et d'usage face aux technologies numériques sont d'abord le prolongement d'inégalités économiques et sociales préexistantes (les fractures générationnelles, économiques, culturelles, et l'isolement social). Une diffusion non homogène des ressources d'Internet dans une société basée sur l'information risque donc de les accentuer. Alors que la fracture numérique glisse de l'équipement vers les usages, la connaissance des outils multimédias et des pratiques induites apparaît plus que jamais indispensable pour une intégration à cette société.

Le centre socioculturel de Guilers considère que la lutte contre ce risque d'exclusion numérique s'intègre à ses actions. De ce fait, les actions de la Cybercommune s'inscrivent dans le projet du centre et les valeurs qui les fondent.

Le centre socioculturel L'Agora revendique la nécessaire existence d'un espace collectif d'apprentissage qui permette aux usagers de s'initier ensemble, de partager, de s'entraîner, de s'entraider... entre apprenants et/ou bénévoles.

NOS AMBITIONS

En référence à ces principes, la Cybercommune doit avoir deux ambitions :

- Utiliser le multimédia pour renforcer le pouvoir d'agir, la promotion, l'épanouissement, l'autonomie et l'émancipation des individus et des collectifs ;
- Passer de l'animation de lieu et d'activités à l'animation de projets de territoires (réseau de centres sociaux, pôle emploi, écoles, collèges, EHPAD...)

NOS ENGAGEMENTS

La Cybercommune s'engage à :

- Proposer un accès aux nouvelles techniques de communication à un public très large, tant du point de vue des générations que de l'origine sociale ;
- Apporter à tous une culture numérique dans un objectif d'autonomie ;
- Développer un discours critique, citoyen, sur les technologies de l'information et de la communication (ateliers de sensibilisation ou débats concernant la sécurité sur Internet, la recherche d'information, les enjeux citoyens des outils numériques, l'Internet collaboratif, etc.), dans le cadre d'une éducation populaire ;
- Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté, notamment vis-à-vis de l'administration électronique (« *un droit d'accès et un accès au droit* ») ;
- Prévenir les risques de pratiques numériques très individualisées au profit de pratiques collectives ;
- Valoriser et promouvoir l'expression des habitants par le multimédia ;
- Être un pôle ressources pour le centre social, les habitants et les acteurs de la commune ;
- Rester à l'écoute des besoins et des nouveaux usages ;

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

○ Lieu collectif et accompagnement qualifié

La Cybercommune est avant tout un lieu collectif d'accompagnement et d'initiations, et pas seulement un lieu d'accès. Les relations interpersonnelles avec les intervenants sont nécessaires quand l'apprentissage est complexe. L'équipe de la Cybercommune doit donc être à l'écoute, et apporter des réponses adaptées et de qualité.

Pour cela, le salarié et les bénévoles doivent bénéficier de formations adéquates pour accueillir les habitants et accompagner leurs projets.

La Cybercommune offre la possibilité aux usagers de valider leurs compétences à travers le *Vis@internet*.

○ **Transversalité et partenariats**

La Cybercommune portée par le centre socioculturel trouve sa légitimité dans l'accueil d'activités transversales où les technologies de l'information et de la communication trouvent leur sens pour les usagers les plus éloignés du multimédia, selon la logique que l'on apprend mieux ce dont on perçoit la nécessité ou l'intérêt.

La Cybercommune n'agit pas seule : elle s'appuie sur les autres activités existantes et s'inscrit dans le réseau associatif de la commune pour lequel elle est un lieu de ressources pour les usages numériques et un soutien aux projets collectifs des habitants.

L'Agora étant membre de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Bretagne, la Cybercommune s'engage à participer aux actions collectives (rencontres, formations des salariés et des bénévoles, communication...) et à faciliter l'accès de leurs usagers à l'ensemble des centres sociaux bretons, dans un principe de mise en commun et de complémentarité.

La Cybercommune s'inscrit ainsi dans une logique de mise en réseau des acteurs de l'accès publique à Internet et de l'intervention sociale selon un principe de mutualisation excluant toute politique concurrentielle.

○ **Participation des habitants**

Elle se concrétise dans la préparation et la mise en œuvre d'activités et dans la coopération recherchée entre les bénévoles et la salariée dans un souci de professionnalisme et de valorisation des compétences.

○ **Non lucratif**

La Cybercommune s'inscrit dans un principe non lucratif en ne demandant qu'une participation financière modérée aux usagers.

○ **Solidarité**

La Cybercommune accueille tous les publics, sans distinction de génération, ou de milieux sociaux, et travaille au développement de leur capacité de vivre ensemble.

○ **Engagement collectif**

Tenir ces engagements et ces principes de fonctionnement nécessite une coordination, qui permet de créer un espace d'élaboration partagée, d'acquérir une capacité politique à dire publiquement les finalités et les modes d'action de la Cybercommune, de prendre part au débat public en faisant valoir le sens et l'efficacité de ses propres actions au bénéfice d'une société plus solidaire.

○ **Stratégie mutuelle de communication**

Pour faire connaître ses activités aux Guilériens, la Cybercommune doit avoir une stratégie de communication menée conjointement avec celle de L'Agora.

ÉVALUATION DE L'ACTION

Les financeurs et les habitants doivent avoir un rendu, un bilan régulier.

L'évaluation vise à :

- Vérifier la cohérence du projet ;
- Apprécier la pertinence et la qualité des actions conduites au regard du diagnostic établi ;
- Mesurer les écarts entre projet, objectifs, actions et impacts.

Pour ce faire, la Cybercommune se doit de mettre en place une grille d'évaluation offrant une lecture globale des actions menées, sur le modèle de ce qui se fait dans le cadre du Projet social de L'Agora.

Les critères d'évaluation possibles sont :

- Évaluation du parcours des bénévoles à travers leurs acquis et leur implication au sein de la Cybercommune ;
- Inscription des actions dans un territoire : nombre de partenaires, typologie des usagers, cartographie/sociogramme...
- Accueil de stagiaires et d'apprentis (« site qualifiant » pour les formations en travail social et en animation multimédia du type CATIC, BPJEPS, TIC...) ;
- Passage du *Vis@internet* : évaluation à la fois quantitative (nombres d'usagers certifiés) et qualitative (attestation d'une compétence minimale en informatique).

L'APPLICATION PRATIQUE DE CETTE CHARTE SERA PRÉCISÉE DANS UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Guilers, février 2014

79, rue Charles de Gaulle - 29820 Guilers

Tél. : 02 98 07 55 35

Fax : 02 98 07 54 26

<http://agora.guilers.org> - agora@guilers.org